

## Les archives orales

Bernard SALQUES, ethnologue aux Archives Départementales

2004

### ***I – les rapports entre les disciplines : histoire, ethnologie, sociologie***

Les origines de l'histoire et de l'ethnologie sont étroitement imbriquées. Il faut rappeler le rôle déterminant d'Hérodote comme précurseur dans ce qui est déjà à la fois une écriture de l'histoire et un regard ethnographique, c'est-à-dire descriptif. Le « père de l'histoire » décrit en effet diverses sociétés qu'il a rencontrées ou dont on lui a parlé. Ce faisant, il utilise la description directe, mais également le témoignage indirect qu'il n'a pu lui-même vérifier : on ne sort pas vraiment d'ailleurs de la mythologie puisque, pour Hérodote, l'existence des divinités n'est pas à démontrer.

La démarche de Thucydide est assez différente : il raconte, certes, mais son travail reste critique, est de plus, la notion de causalité entre en jeu : les événements ne sont pas issus du courroux de tel ou tel dieu qui punissent les hommes de leur témérité, mais de causes qui restent compréhensibles à la raison humaine.

En s'affranchissant de la mythologie l'histoire, comme discipline, se donne une méthode, celle de la critique des sources, dans une visée qui est celle du *procès de vérité*, celle-ci pouvant seule satisfaire la soif de connaître à partir de la description du réel.

Au cours des longs siècles où la discipline historique se constitue, c'est le document écrit qui reste la matière à partir de quoi s'écrit l'histoire : des chroniques, mais tout document qui permet d'établir une chronologie des événements, l'histoire étant alors surtout apologétique.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, en France, l'écriture de l'histoire devient « nationale », au sens où, les États-nations se constituant, il importe de donner progressivement l'idée que le destin commun des Français remonte au plus loin dans le temps. C'est ici que se retrouve une double démarche, historienne au sens où, notamment dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Amédée Thierry, dans la deuxième Camille Jullian, écrivent chacun une *histoire de la Gaule* inscrite dans la fondation d'un imaginaire historique à la fois national, récit circonstancié des faits et gestes d'une société considérée comme originelle, et « folklorique » où la recherche des « survivances » anciennes vient également étayer l'idée que les coutumes, les savoir-faire, les pratiques de médecine populaire, etc. sont des *preuves* de cette même idée d'une nation fondée dans la nuit des temps.

Parallèlement à ce qui se passe en France, l'affirmation de la colonisation dans les différents continents et la découverte des « mœurs » des sociétés exotiques opèrent un « effet miroir » qui permet d'une part de conforter l'Occident dans l'affirmation de sa « mission civilisatrice », d'autre part de travailler à extirper ce qui en France, pourrait avoir quelque analogie avec les « mœurs » des sociétés exotiques.

À ce stade-là, les disciplines se retrouvaient constituées dans leurs fondements institutionnels : *l'histoire* comme une écriture de la chronologie de la nation française, *l'ethnologie* comme description des pratiques culturelles et sociales des sociétés exotiques, le

*folklore*<sup>1</sup> – c'est notamment la position du célèbre folkloriste Arnold Van Gennep dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle – comme description des « survivances » et des pratiques culturelles et sociales locales en France, et principalement en référence aux anciennes provinces.

Le travail des folkloristes se trouvait donc défini et Paul Sebillot, dans son *Folklore de France*, Bladé, La Villemarqué, Eugène Rolland, Gaidoz, etc. dans leurs pratiques d'enquêteurs folkloristes comme dans leurs publications, donnent la dimension d'une discipline qui vient parfaitement compléter la conception nationale de l'histoire d'Ernest Lavisse par exemple.

À la fin des années 1920, prenant le contre-pied de cette conception, deux historiens vont donner un nouvel élan à l'histoire : Marc Bloch et Lucien Fèbvre, qui fondent la revue des *Annales d'histoire économique et sociale*. Le titre l'annonce, l'histoire n'est plus une succession de faits dans un ordre chronologique, c'est un travail de compréhension de la société dont la chronologie n'est plus qu'un appui temporel. Si les sources dont on se sert sont toujours le texte écrit, on ajoute à celui-ci nombre de documents ou de pièces qui viennent compléter ou alimenter le procès de la vérité par la preuve. En devenant transversale, la nouvelle histoire vient s'appuyer également sur les matériaux des disciplines connexes, et progressivement, elle en acquerra également les méthodes d'enquêtes fondées sur les informations et les témoignages. Ces derniers ne sont pas considérés comme fiables par un Charles Seignobos, disciple de l'auteur de la monumentale *Histoire de France*, Ernest Lavisse, qui considère que la fragilité de la mémoire ne permet pas de s'appuyer sur autre chose que des documents écrits. Leur sérieux est d'ailleurs garanti par sa nature principalement administrative. Au contraire, en déplaçant les perspectives, l'école des *Annales* choisit d'aborder des sujets qui jusque là n'étaient que des objets de la sociologie : le suicide, étudié en sociologie par Emile Durkheim ou le mariage, etc. deviennent par exemple objets de recherche historique.

À la fin des années 1960, plusieurs phénomènes sont à considérer. Si les deux guerres mondiales ont eu pour effet de redonner à l'histoire « nationale » un contenu factuel et chronologique, l'évolution de la société vers une urbanisation généralisée et l'industrialisation globale redonnent aux chercheurs le goût de continuer le travail commencé par les folkloristes de la fin du XIX<sup>e</sup> s. et du début du XX<sup>e</sup> s. On repart à la recherche de chansons, contes... populaires, dont on a conscience que ce seront les dernières traces de sociétés rurales à être inventoriées. C'est alors l'invention du terme *ethnotexte*,<sup>2</sup> qui devient objet de recherche scientifique, dans une perspective également de rupture avec la conception de la « grande culture » véhiculée par l'école et l'académie. Roland Barthes constate dans *Le degré zéro de l'écriture* que tout peut devenir texte sans avoir à appliquer une échelle de valeur, le texte devenant par lui-même signifiant dans sa forme même.

Sous l'influence de la sociologie américaine, on redonne également toute sa valeur au travail d'enquête, notamment dans une perspective compréhensive, à savoir : comment les informateurs donnent-ils du sens à leurs pratiques, leurs savoirs, leur vision du monde, en prenant en compte le fait que les personnes interrogées ont parfois été définies comme des « oubliés de l'histoire »<sup>3</sup>. La « nouvelle histoire » ainsi constituée<sup>4</sup> se rapproche également

---

<sup>1</sup> Il faut rappeler que *ethno - logie* signifie à partir du lexique grec « savoir, discours » sur « la société, le peuple » ; le terme *folk - lore* créé par le Britannique F.J. Thoms en 1846 redonne le même sens : « le savoir des gens », dans le sens « survivances anciennes ».

<sup>2</sup> Ethnotexte : tout texte produit par une microsociété : chanson populaire, dictons, contes...

<sup>3</sup> C'est dans cette perspective que les enquêteurs du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale sont partis, dans les années 1950, à l'écoute souvenir des résistants, des déportés et prisonniers de guerre et ont inauguré, pour les historiens, cette démarche de témoignages.

d'un point de vue plus localisé : la micro histoire peut éclairer la grande. Emmanuel Le Roy Ladurie, dans ses *Paysans de Languedoc*, puis *Montaillou, village occitan*, et *Le carnaval de Romans* s'essaie à faire comprendre comment le fait local, l'anecdotique, le fait « folklorique » peuvent donner à comprendre l'ensemble d'une société traversée par des bouleversements de pensée religieuse ou par l'évolution de la structure sociale et économique<sup>5</sup>.

De ce rapprochement entre histoire et ethnologie naît alors une réflexion partagée, même si les disciplines restent nettement différenciées du point de vue de l'académie et de l'université.

## **II – Les archives orales, matières, concepts**

À partir de ces travaux d'enquêtes restent, lorsqu'ils ont pu aboutir dans un service d'archives ou dans une bibliothèque, des documents qui, avant l'invention du magnétophone et son usage systématique, sont d'abord des *transcriptions*. Ces transcriptions sont déjà des archives qu'on peut considérer comme une *écriture de l'oralité*, puisque même s'il a fallu de longues années avant que des enquêteurs ne s'accordent sur des *conventions* de transcription plutôt que des *normes*, il reste bien entendu que dans la mesure du possible on ne transforme pas, dans la transcription, les mots de la personne qui a répondu à l'enquêteur. Ceci permet de conserver des tournures idiomatiques, des expressions, des éléments lexicaux que le langage conventionnel et policé issu du système éducatif avait pour habitude de corriger, considérant que les parlars populaires étaient, par nature, « grossiers », « corrompus », etc. À titre d'exemple, Marie-Louise Ténèze, a pu retrouver à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, voici quelques années, le travail de collectage d'un juge de paix de la Loire, Victor Smith, dont la voisine, Nanette Lévesque, possédait un répertoire de contes merveilleux et de chansons qu'il a soigneusement notés et conservés<sup>6</sup>, et cela bien avant l'invention du magnétophone.

Le développement des techniques a permis la conservation de la voix même et de l'image parfois de l'informateur. Les bandes magnétiques dont l'usage se popularise, à partir de la fin des années 1960, sont aujourd'hui encore écoutables lorsqu'elles ont été conservées dans de bonnes conditions. Leur numérisation permet maintenant une conservation définitive puisque les données numériques peuvent migrer indéfiniment d'un support à l'autre. La question du support est en effet devenue totalement secondaire : la loi de 3 janvier 1979 sur les archives précise que « les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne et par tout service public ou privé, dans l'exercice de leur activité ».

Entre les enregistrements issus des enquêtes ethnologiques, ceux issus des enquêtes d'historiens, il n'est pas fait de distinction du point de vue des archivistes : on a affaire à des documents qui sont destinés par la suite à être consultés de la même manière que des documents écrits. Rappelons toutefois une légère nuance de vocabulaire qui reste importante. Les ethnologues ou les sociologues parlent généralement d'*informateurs* qui répondent à leurs enquêtes, les historiens parlent plus volontiers de *témoins*. Cette différence de lexique nous renvoie à la notion de procès de la vérité que j'ai évoqué plus haut. Dans cette démarche, qui est à la fois un processus et un procès judiciaire, et que le seul terme de *procès* synthétise, les ethnologues et sociologues se rangent dans le camp d'une subjectivité voulue de la place de la personne interrogée, de la même manière que des informateurs se situent très en amont ou en marge d'une enquête policière. Le témoin a déjà acquis, dans un procès judiciaire, une place

---

<sup>4</sup> Rappelons que dans l'école des Annales se retrouvent des figures comme celles ce Georges Duby, Jacques Le Goff, André Burguière, Roger Chartier...

<sup>5</sup> Il ne faut bien sûr pas oublier l'apport considérable de Michel Foucault, qui déplace dans son œuvre son objet d'étude philosophique : *Histoire de la prison, Surveiller et punir, L'archéologie du savoir...*

<sup>6</sup> TENÈZE Marie-Louise et DELARUE Georges, 2000, *Nanette Lévesque, conteuse et chanteuse du pays des sources de la Loire : la collecte de Victor Smith, 1871-1876, le répertoire narratif*, Paris, Gallimard.

plus importante : il est celui qui a vu, qui a entendu, assisté à un fait ; il détermine ainsi auprès du juge ou des jurés la *vérité sociale* d'une réalité qui reste alors établie jusqu'à un nouveau procès. Et d'une certaine manière, c'est bien ainsi que s'écrit en général l'histoire par la confrontation des sources qui sont ici la parole des témoins, chaque nouveau point de vue n'annulant pas forcément le précédent, mais donnant plus de profondeur à la perspective.

Aussi dans cette typologie – il relève de la responsabilité de chaque enquêteur d'attribuer à la personne interrogée la qualité de témoin ou d'informateur – il est convenu de distinguer des :

- témoins directs, qui ont vu, assisté ou participé à une situation donnée, (là, il faut considérer également la distance à l'événement)
- des témoins indirects, ou rétrospectifs, qui n'ont été témoin que de manière secondaire à l'événement, ou dans une distance au temps très éloignée.

Cette distinction n'est pas toujours évidente, et c'est le travail de l'enquêteur de définir la place d'informateur ou de témoin dans une situation, un contexte historique et social, étant donné que l'enquêteur est le garant du travail scientifique qui valorise l'archive orale. Il devra, même de manière implicite, analyser et hiérarchiser la matière que constituent les témoignages. Il faut alors préciser :

- la date et le lieu de l'enregistrement
- le programme dans lequel cette enquête s'inscrit
- l'identité du témoin, son âge, date de naissance etc., qui permettent de définir « d'où il parle »
- ainsi que toute information permettant de situer l'informateur ou le témoin.

Ainsi renseignés, les documents devenus archives orales doivent encore, avant d'être valorisés, être indexés ou transcrits. Précisons les termes : la transcription prévoit d'indiquer les conditions d'enregistrement définies ci-dessus, ainsi que la mise en écriture de la totalité de l'enregistrement (sauf digressions totales ou inaudibilité du locuteur, qui devront être précisées). Il s'agit toutefois d'une transcription beaucoup plus fidèle que celles évoquées plus haut des premiers folkloristes, qui ne pouvaient transcrire que la partie purement chantée ou contée ou des dictons,... faute de pouvoir noter l'intégralité des entretiens. On s'intéressait alors davantage au seul savoir, la personne interrogée n'étant considérée que comme un « vecteur » de la transmission du savoir oral.

Un autre choix, pour les archivistes, mais qui pose également quelques questions d'ordre méthodologique, est l'indexation de séquences contenues dans l'enregistrement, qu'il faut identifier, par exemple (exemple fictif) :

## **Recherche coopérative sur programme « Bas Languedoc ».**

### **Pratiques viti-vinicoles. Enquête de Pierre Ranc.**

**Entretien avec René Bouzigues chez lui à Tuchan, dans sa cuisine puis dans sa cave le 5 avril 1985.**

**Séquence 1 (20 mn) : préparation de la vigne, défonçage du terrain, choix des cépages**

**Séquence 2 (35 mn) : épamprage et taille de la vigne**

**Séquence 3 (30 mn) : les vendanges**

**Séquence 4 (40 mn) : la vinification**

Dans cet exemple, on voit bien que si l'indexation indique un contenu précis, l'archive conservée sous la forme d'enregistrement oral uniquement, sans transcription, pose certains problèmes : la personne qui écoute l'archive doit retranscrire elle-même les passages qui l'intéressent, au risque d'une erreur toujours possible. Elle n'a plus l'informateur/témoin en face d'elle pour confirmer ou infirmer ce qu'elle a entendu : il y a toujours confusion possible d'un mot d'un terme, d'une expression, surtout lorsqu'un vocabulaire technique est utilisé par l'informateur. Lorsqu'il s'agit d'un sujet anodin, l'erreur ne porte pas à conséquence. Mais admettons que le témoin puisse évoquer des personnes sur un sujet plus sensible (guerre, manifestation, fait divers...) ; l'erreur peut avoir alors de graves conséquences.<sup>7</sup>

En outre, l'indexation sous cette forme propose une thématique unique. Certes, c'est bien sous ce prétexte que la personne a été interrogée ; mais dans une thématique principale, il conviendrait également de détailler des sous-thèmes qui peuvent être très différents du thème principal. De ce fait, une indexation qui se voudrait précise sans aller jusqu'à la transcription, devrait toutefois descendre assez loin, partant également du constat qu'un entretien thématique est rarement exempt de digressions parfois tout aussi intéressantes que la thématique principale. Le temps passé également à détailler l'indexation peut devenir alors aussi important que celui passé à établir la transcription.

Pour ces raisons, la transcription semble préférable, à la fois d'un point de vue scientifique, qui fait que l'archive orale reste en fait composée de deux choses : l'enregistrement de la personne interrogée et la transcription de l'enregistrement. En outre, la transcription faite par l'enquêteur rappelle son implication en tant que producteur de l'archive orale. Il y a donc là bien une source double, celle, évidente, de l'informateur, et celle moins évidente de l'enquêteur, sans lequel il n'existerait cependant aucune archive orale : par la mise en place d'un questionnaire et d'une méthodologie d'enquête, l'enquêteur est un co-auteur de l'archive orale et son travail est reconnu juridiquement par la notion d'*œuvre de collaboration*.

### **III – Les problèmes juridiques**

La loi accorde le droit d'auteur à toute personne qui écrit un texte ou exprime un énoncé considéré comme une *œuvre de l'esprit*. La reprise, sous forme audiovisuelle ou transcrite, de cet énoncé oblige la personne qui l'utilise à demander l'autorisation à son auteur, voire à le rémunérer si cet énoncé fait l'objet d'une publication à caractère commercial. Mais l'œuvre étant de collaboration, il est nécessaire de prendre également en compte l'autorisation du producteur (c'est d'ailleurs lui qui est en général à l'origine de la publication, commerciale ou gratuite de l'archive orale).

Cette complexité juridique entraîne aujourd'hui une réflexion très en amont de l'enquête, de sorte qu'aucune ambiguïté ne puisse subsister sur la démarche de l'enquêteur. En tout état de cause, toute publication reprenant les termes d'un informateur/témoin, autres qu'une simple citation, doit faire l'objet d'une autorisation préalable, qui reste le plus souvent une autorisation de pure forme. Mais il vaut mieux qu'elle soit écrite : lorsque l'informateur décède, il arrive que les ayants droit n'acceptent pas, quelle que soit la raison, de laisser publier les propos de leur parent ; si une autorisation écrite existe, exprimant la volonté du défunt de laisser rendre public ses propos, alors la publication non commerciale reste en principe permise, et bien évidemment la consultation de ce qui a été publié auparavant.

---

<sup>7</sup> On se rappelle le film de Pierre Schoendoerffer concernant la guerre d'Algérie, *L'Honneur d'un capitaine* (1982), qui articule toute l'issue d'un procès sur le sens de la phrase : « Descendez-le » qui pouvait signifier soit « amenez-le », soit « tuez-le ».

#### **IV – Mise en œuvre de l'enquête**

En supposant les problèmes techniques résolus, on n'oubliera pas qu'une enquête reste un moment privilégié et sensible de relation entre deux personnes, le plus souvent. Il s'opère un certain nombre de phénomènes qui ne sont pas sans analogie avec l'entretien de psychanalyse : comme en psychanalyse, il s'agit de se confronter à une mémoire individuelle, faillible, où la personne qui parle est concernée en premier chef : elle parle de sa vie, et de ses relations avec d'autres personnes. Les souvenirs sont parfois recomposés, mais sont également étonnamment précis lorsque la personne interrogée évoque des moments fixés émotionnellement, ce qui ne veut pas dire que tout est fiable. Dans ce travail d'*anamnèse* il appartient aux deux interlocuteurs de travailler à reconstruire les événements, l'enquêteur essayant de s'aider, dans la mesure du possible d'un travail documentaire et/ou bibliographique préalable.

Cela étant dit, il existe autant de manières d'enquêter que d'enquêteurs : ces relations très personnelles ne s'apprennent pas forcément dans des manuels. Un bon enquêteur reste celui qui sait écouter, parfois comprendre à demi-mot, mais également travailler à faire lever les ambiguïtés des propos. C'est donc d'un travail d'« accouchement » de parole qu'il s'agit.

#### **V – Valorisation de l'archive orale**

Un enregistrement ne devient pas archive parce qu'il atterrit dans un service d'archives départementales, ou un service spécialisé de l'audiovisuel. Il est archive dès lors que l'enregistrement est « mis en boîte », à ceci près qu'il appartient à l'enquêteur de savoir ce qu'il va faire de « son » enregistrement.

C'est le statut de l'enquêteur qui détermine la notion de *producteur* de l'archive. Une enquête menée à la propre initiative d'un historien ou d'un ethnologue reste la propriété de l'enquêteur ; cependant si l'enquête est menée dans le cadre d'une programmation institutionnelle financée par des fonds publics, la part de l'institution détermine la notion de *producteur public*. À ce titre, l'enquêteur cède ses droits à la puissance publique dont il dépend et pour laquelle il travaille. Dans le cas d'une enquête financée sur des fonds privés (ce peut être le cas d'une maison d'édition) l'établissement des droits respectifs doit se faire par contrat préalable, sans oublier bien évidemment les droits des personnes interrogées.

Ce préalable étant posé, valoriser une archive orale passe par une réflexion importante sur ce que l'on veut communiquer. Présentée seule, une archive isolée n'a pas beaucoup de sens. Réintégrée dans un contexte où il s'agit d'expliquer une situation, une période, le sens d'une démarche, elle reprend tout sa signification.

Il faut alors envisager une publication, au sens premier : rendre public, faire savoir, donner à connaître. Cela passe par divers canaux : publication d'un ouvrage, où l'on reprend des extraits ou plus rarement de la totalité de l'archive orale, d'un cédérom, d'un documentaire vidéo ou cinématographique... la variété ne manque pas. Cependant la question qui doit toujours rester présente est la suivante : que dit l'archive, de quoi témoigne-t-elle, en quoi est-elle représentative ou singulière d'un fait social ou historique ? Quelles réponses apporte-t-elle ? etc.

#### **Conclusion**

Les éléments apportés ici ne prétendent pas faire le tour de la question en ce qui concerne les archives orales. Il s'agit avant tout d'une approche générale, où se retrouveront des problématiques que sont mises en évidence par les personnes ayant déjà une pratique de l'enquête orale. Il est évident que la manière dont se posent les questions aujourd'hui diffère sensiblement de celles que se posaient les premiers enquêteurs de l'oralité au XIX<sup>e</sup> siècle et

au début du XX<sup>e</sup>. Bien des années ont passé, où la technologie est venu apporter ses facilités alors que la notion d'oralité est aujourd'hui rendue plus difficile par la multiplication des media, et une facilitation à leur accès. Pour autant, l'oralité reste une approche fondamentale pour la simple raison qu'elle reste le premier moyen de communication. Il faut alors en dérouler la complexité actuelle.